Ébauche du Plan stratégique 2017-2027 proposé à l'intention des membres PROE pour examen

1. Introduction

Le Programme régional océanien de l'environnement (PROE) est la principale organisation environnementale intergouvernementale opérant dans le Pacifique[1]. Le PROE a été créé afin d'aider à protéger et à améliorer l'environnement, à promouvoir le développement durable et à combler les lacunes en matière de capacité dans les pays et territoires insulaires océaniens (PTIO) tout en encourageant la coopération dans la région. Le PROE compte actuellement 26 membres[2] ayant des intérêts directs dans la région, avec 21 PTIO qui dépendent de PROE pour apporter un soutien efficace visant à renforcer les capacités et à fournir des conseils et des services techniques à l'ensemble des priorités en matière d'environnement et de développement de la région

Alors que les membres du PROE ont réalisé de nombreux progrès afin de traiter les questions liées à l'environnement dans la région, de sérieux défis subsistent. Parmi ceux-ci, les impacts croissants du changement climatique qui aggravent et viennent se superposer aux questions qui ne sont pas liées au changement climatique auxquelles les membres des îles du Pacifique ont également donné la priorité constituent le défi majeur à relever. Traiter ces questions exigera une approche équilibrée e mesure de proposer des solutions équitables parmi les différents programmes.

Le Plan stratégique 2017-2027 fait suite à la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015, mettant à profit ses succès et de ses enseignements, ainsi que des recommandations dérivant de la révision à mi-parcours. Le PROE a combiné ces leçons à un vaste processus de consultation avec les membres, les partenaires et le Secrétariat afin de développer ce plan stratégique. Le plan a s'inspire également des engagements des membres envers les orientations stratégiques pour la région établies dans le Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique, des priorités définies par les orientations de SAMOA[3], des engagements envers les Objectifs de développement durable et autres engagements régionaux et mondiaux importants.

La nécessité de disposer d'une approche programmatique plus intégrée et plus ciblée afin de répondre aux priorités stratégiques fut à la base du développement de ce plan stratégique. Cela permettre d'améliorer la prestation de services aux membres ainsi que la mise en œuvre des nouveaux rôles du PROE en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre (RIE) pour le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat.

2. Le mandat et la vision du PROE

Le mandat du PROE est défini dans l'Accord de 1993 d'institution du PROE comme suit :

« Promouvoir la coopération dans la région du Pacifique Sud et prêter son concours en vue de protéger et améliorer l'environnement de celle-ci ainsi que pérenniser le développement pour les générations actuelles et futures ».

Le Plan stratégique 2011-2015 a défini la vision du PROE comme suit :

[1] Conformément à l'Article 1 de l'accord de 1993 instituant le PROE (appelé Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement à l'origine et jusqu'en 2005), les organes du PROE sont la Réunion et le Secrétariat du PROE

[2] Australie, îles Cook, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji, France, Guam, Kiribati, îles Marshall, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Niue, îles Mariannes du Nord, Palaos, Papouasie Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Royaume-Uni, Samoa, Samoa américaines, îles Salomon, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis et Futuna

[3] Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

3. La méthode du PROE

L'accord de Création du PROE de 1993 et la Convention du PROE de 1986 (Nouméa), dans le contexte du Cadre de 2015 pour le Régionalisme Pacifique définissent la méthode du PROE pour réaliser son mandat et sa vision. PROE assumera les fonctions de base suivantes qui s'accordent avec un certain nombre de principes génériques clés.

3.1 Les fonctions de base

Le renforcement des capacités
PROE cherchera à fournir un appui technique efficace et une capacité de soutien à nos membres, travaillant avec et par les gouvernements membres pour construire, transférer, et compléter les compétences prioritaires nécessaires par les membres pour mettre en œuvre leurs priorités environnementales nationales et respecter leurs engagements internationaux. Le Centre sur les changements climatiques du Pacifique, en tant que centre régional du transfert des connaissances et de la formation sera une caractéristique.

Améliorer la prestation des services

PROE cherchera à fournir un soutien régional à la prestation des services de l'environnement national dans les programmes régionaux convenus lorsque ceux-ci sont priorisées par les Membres comme étant au-delà de la capacité nationale pratique.

Offrir des services régionaux
PROE va fournir et gérer des référentiels de données régionales sur l'environnement, la connaissance, et l'information demandés, et pour la diffusion aux membres, y compris via portails sur le site Web du PROE

PROE va fonctionner comme une entité régionale de mise en œuvre pour les grands fonds, et un conduit pour des partenaires et des ressources internationales pour le compte des membres

Fournir des services de mise en œuvre nationaux
Le rôle principal du PROE est comme un facilitateur régional de l'effort national, cependant, de nombreux membres ont limité la capacité à mettre en œuvre des projets nationaux prioritaires. En conjonction avec le soutien du renforcement des capacités, surtout quand il y a une économie régionale d'échelle et où PROE a un avantage comparatif, à la demande des membres, le PROE peut, dans le domaine de ses programmes régionaux prioritaires, fournir une assistance technique pour aider la mise en œuvre des projets nationaux des Membres.

PROE soutiendra ses Membres pour le développement des NDC, les plans d'adaptation, les concepts de projet et les dessins pour les activités de changement climatique au titre de son rôle en tant que RIE pour le Fonds Vert pour le climat et le Fonds d'Adaptation.

Renforcement de la gouvernance environnementale nationale et régionale
Les mécanismes de gouvernance et les capacités techniques du gouvernement national et les institutions régionales qui les soutiennent sous-tendent la capacité de la région à atteindre tous ses priorités environnementales et répondre aux attentes des communautés du Pacifique. PROE intégrera le soutien aux institutions nationales et régionales, y compris le développement et la

DRAFT

réforme des cadres juridiques, réglementaires et politiques au sein des programmes de base pour aider à développer et à soutenir la gouvernance efficace de l'environnement dans le Pacifique, et permettre aux Membres de respecter les obligations des AME internationaux.

Soutenir la prestation de la formation, l'éducation et la sensibilisation du public
PROE utilisera ses ressources techniques et des partenariats externes, y compris parmi ses membres et dans la région pour aider a l'éducation, la formation de ses membres ainsi que la sensibilisation du public.

3.2 Activation des principes

Dans l'exécution de ses tâches principales, le PROE fonctionnera selon les principes suivants :

Au cours de ce plan stratégique PROE cherchera à exercer ses fonctions de base selon les principes suivants :

Facilitation, coordination, partenariat et de collaboration
L'ampleur du Pacifique et les intérêts des Etats en développement du grand océan Pacifique, ainsi que l'ampleur des préoccupations environnementales des membres, et les ressources limitées dont dispose la région, permettent une collaboration efficace critique Le Cadre du Pacifique pour le Régionalisme exige cela de toutes les organisations du CORP PROE a un mandat spécifique pour la coordination du développement durable et le changement climatique dans la région.

PROE est déterminé à une coordination efficace des efforts régionaux pour soutenir les actions prioritaires des Membres pour les activités régionales au sein des domaines de compétence du PROE et des mises au point, et à soutenir la collaboration avec d'autres organisations régionales où ils détiennent le mandat des Dirigeants

PROE démontrera son engagement envers les principes de la facilitation, la coordination, le partenariat et la collaboration tels qu'ils sont envisagées par les dirigeants dans le cadre de Régionalisme et dans la mise en place du Centre sur les changements climatiques du Pacifique, qui sera comme un conduit et le noyau climatique pour la coordination des activités sur les changements climatiques dans la région.

Le PROE continuera d'établir des partenariats véritables et productifs qui soutiennent les priorités nationales et régionales des Membres.

PROE va imposer pour l'amélioration de l'environnement et le développement durable

PROE va concentrer ses efforts sur les domaines liés à la gestion de l'environnement

Pertinence aux contextes et aux priorités régionales et nationales

PROE priorisera le travail qui prend en charge la livraison des obligations internationales; les stratégies et les cadres régionaux ainsi que les priorités nationales ou les stratégies

L'expertise technique environnementale stratégique, ainsi que l'expérience et les relations régionales de PROE apportent une valeur ajoutée

PROE fournira un travail qui correspond à l'expertise technique que PROE possède

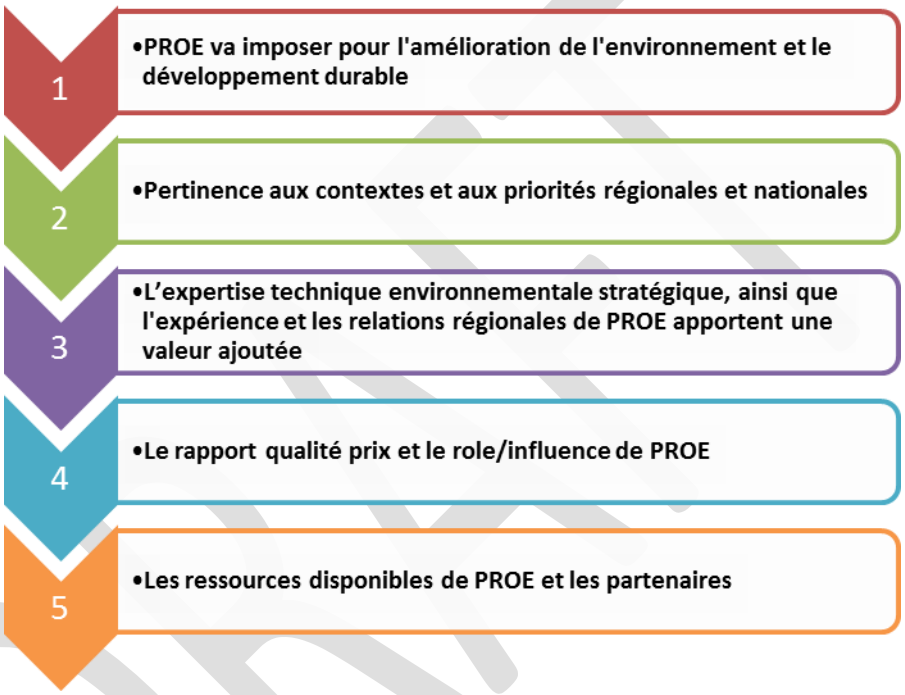
DRAFT

Retour sur investissement

PROE adoptera des approches et poursuivra les travaux qui ont une forte probabilité pour des résultats durables et qui représentent un bon rapport qualité-prix Il aidera les pays à faire de même grâce à l'adoption de l'analyse coûts-avantages et d'autres approches

Les ressources disponibles de PROE et les partenaires

PROE assurera la viabilité financière du travail qu'il fournit et tirera parti de son financement de base pour attirer des ressources nouvelles et supplémentaires



4 : Organigramme du PROE

Leadership environnementale

Le PROE encouragera des pratiques propices à la durabilité environnementale. Nous développerons les compétences, partagerons les connaissances, fournirons des résultats environnementaux concrets et renforcerons les capacités des îles du Pacifique vulnérables afin de leur permettre de gérer leur environnement, de réduire les risques et de s'adapter aux changements planétaires défavorables.

Prestation de services

Le PROE répondra aux besoins environnementaux prioritaires des membres individuels et développera des approches et des buts régionaux communs. Nous nous emploierons à assurer des résultats de grande qualité. Nous travaillerons en équipe et encouragerons les partenariats avec les organisations connexes, tout comme nous serons flexibles afin de faire face au changement.

Valoriser notre personnel

Le PROE attirera et conservera un personnel de qualité en basant son recrutement sur le mérite, en fournissant des opportunités de développement, en consultant son personnel au sujet des décisions qui le touche et en instaurant un lieu de travail sûr et sain. Nous traiterons l'ensemble du personnel

avec respect et nous veillerons à ce qu'il dispose de toutes les ressources dont il a besoin. Nous valoriserons et nous nous inspirerons de la diversité de notre personnel ainsi que de la riche diversité de nos pays et territoires membres.

Intégrité
Le PROE sera un régisseur sage des ressources qui lui sont confiées, restant impartial et apolitique, et agissant de manière juste et équitable. Nous maintiendrons des standards élevés de conduite éthique.

5 : PROE gouvernance
Section à confirmer en fonction du contenu et de la relation avec le plan de performance de mise en œuvre.

4. Environnement pacifique et contexte de développement

Malgré des efforts concertés et certaines initiatives exceptionnelles des membres du PROE, avec l'aide du PROE et d'autres organisations régionales, la dégradation de l'environnement, la perte biodiversité, la menace grandissante d'espèces envahissantes, le changement climatique et les catastrophes continuent à menacer les économies, les moyens de subsistance et les cultures du Pacifique. Tous ces phénomènes affectent également les services fournis par les écosystèmes ainsi que les ressources naturelles, la sécurité alimentaire et celle de l'eau et la durabilité générale du développement. Cela confirme la nécessité de disposer d'une perspective stratégique à long terme pour que le soutien que le PROE apporte aux membres soit axé sur des résultats à long terme, combinés à une programmation de travail adaptative, un terme plus court, une planification de l'action souple et une mise en place ciblée afin d'atteindre les objectifs convenus.

Changement climatique
Les membres des îles du Pacifique sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques et aux risques de catastrophe et leur exposition ne fera qu'augmenter dans le temps. Cela a déjà entrainé des coûts économiques et non économiques élevés. D'après les estimations, depuis 1950, les phénomènes extrêmes ont touché quelque 9,2 millions de personnes, fait 9 811 victimes connues et coûté près de 3,2 milliards de dollars des États-Unis en termes de dégâts. Au cours des dix dernières années, certains pays et territoires océaniens ont dû affronter des pertes dues à des catastrophes naturelles qui ont presque atteint chaque année, et ont parfois même dépassé, leur Produit Intérieur Brut. Quant à l'élévation du niveau de la mer, le Pacifique devrait connaître d'ici 2100 une hausse similaire ou légèrement supérieure à la moyenne mondiale projetée, à savoir entre 0,26 et 0,55 mètre pour le scénario d'émissions basses, et entre 0,52 et 0,98 mètre pour le scénario d'émissions hautes par rapport à la période 1986-2005. On prévoit une variation du niveau de la mer au niveau régional et sous-régional. L'élévation du niveau de la mer, les sécheresses, les inondations et les cyclones tropicaux continueront à être fortement influencés par l'oscillation australe El Niño, avec un niveau de mer plus élevé dans la région centrale et orientale du Pacifique et un plus grand nombre de cyclones tropicaux accompagnant un événement important d'El Niño.

Au vu de ces défis et de l'étendue des impacts, le PROE, en collaboration avec des organisations régionales et des agences des Nations Unies, encourage l'intégration de la gestion du changement climatique et des risques de catastrophe aux niveaux national et communautaire afin de renforcer la capacité de résistance. Pareillement, le projet de stratégie régional pour Un développement résistant du Pacifique : *Une Approche Intégrée au Changement Climatique et la gestion des risques de catastrophes (PADES)* plaide pour l'adoption d'approches intégrées, chaque fois que possible, pour faire face et gérer les changements climatiques et risques de catastrophe, afin de faire une

DRAFT

utilisation plus efficace des ressources, rationaliser multiples sources de financement qui répondent à des besoins similaires, et pour une intégration plus efficace des risques dans la planification des risques sur les développement des budgets.

Le PROE a réalisé des progrès importants au niveau de l'aide apportée aux membres des îles du Pacifique à travers la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2015. De nombreuses interventions d'adaptations ont été mises en œuvre avec succès en matière de sécurité alimentaire et de l'eau et ont intégré les secteurs de la gestion côtière et les actions de mitigation à travers les énergies renouvelables. La création du conseil météorologique du Pacifique s'est traduite par un soutien sensiblement accru des services météorologiques nationaux depuis 2011. Le soutien apporté par le gouvernement japonais en partenariat avec le gouvernement de Samoa pour la construction du Centre sur le changement climatique au Pacifique sur le campus du PROE en Samoa en 2017, ainsi que la qualité du PROE en tant que RIE pour le Fonds d'adaptation et le Fonds vert pour le climat ont confirmé son rôle d'organisation chef de file en matière de coordination régionale pour le changement climatique. Ce dernier rôle permettra au PROE d'aider les membres à obtenir des financements climatiques pour l'adaptation et le renforcement de la capacité de résistance, pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ainsi que pour un développement à plus long terme des faibles émissions de carbone.

Gestion de la biodiversité et des écosystèmes

Les approches basées sur l'écosystème doivent étayer le développement si les sociétés des îles du Pacifique désirent établir un équilibre entre les aspirations des sociétés et la durabilité des systèmes naturels qui les soutiennent. Les îles du Pacifique soutiennent plus d'espèces rares et en danger par personne que n'importe où sur terre. Les eaux de l'océan Pacifique sont parmi les plus productives et les moins polluées de la planète ; les écosystèmes pélagiques contiennent la plus grande réserve de thon et d'espèces apparentées au monde, ce qui renforce une bonne partie de l'économie de la région.

Malheureusement, l'histoire du Pacifique est parsemée de modifications de l'écosystème et d'extinctions d'espèces et cette tendance s'est accentuée avec les pressions modernes liées au développement. L'évaluation de l'État de conservation en Océanie de 2013 a conclu que certaines espèces animales et végétales restent gravement menacées et continuent à décliner, avec 45% d'entres elles à risque d'extinction. La propagation d'espèces envahissantes continue à menacer les systèmes naturels, le développement économique et la santé humaine, coûtant chaque année à la région des centaines de millions de dollars. Les ressources en eau fraîche, vitales pour le futur durable des sociétés des îles du Pacifique, dépendent du maintien de la santé des écosystèmes. Les écosystèmes côtiers productifs sont également vitaux pour la sécurité alimentaire. Préserver les services ainsi que la santé des écosystèmes est essentiel à l'adaptation et à la capacité de résistance au changement climatique.

Au cours des dix dernières années, les membres des îles du Pacifique ont pris d'importants engagements en termes de politique et de mise en œuvre afin de protéger les espèces et les écosystèmes. Ils se sont engagés à respecter les Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, ont approuvé le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique ayant pour but de protéger et d'utiliser durablement les océans et leurs ressources ainsi que le Cadre régional pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région du Pacifique insulaire. Ils ont également défini certaines des aires marines protégées et des sanctuaires d'espèces marines parmi les plus grands au monde. Les responsables politiques réclament de plus en plus des approches basées sur les écosystèmes pour une adaptation au changement climatique (EbA) qui intègre des services liés à la biodiversité et aux écosystèmes dans une stratégie d'adaptation globale visant à aider les personnes à s'adapter aux effets négatifs du changement climatique. L'EbA traite des impacts actuels et futurs du changement climatique et réduit la vulnérabilité des systèmes sociaux et

DRAFT

écologiques. Le PROE a soutenu ses membres à travers des politiques et des conseils techniques et continuera à leur apporter son soutien pour l'approche écosystémique au cours de la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Gestion des déchets et lutte contre la pollution

Les déchets et la pollution sont des menaces graves qui pèsent sur développement durable des îles du Pacifique, probablement classées juste après celle du changement climatique. Une gestion inappropriée des déchets et un mauvais contrôle des activités polluantes peuvent avoir un impact sur la santé des communautés du Pacifique, dégrader les écosystèmes naturels, réduire leur capacité de résistance aux impacts du changement climatique, et enfin retarder le développement social et économique des pays et territoires insulaires océaniens. Beaucoup de pays et de territoires océaniens sont confrontés à des risques accrus dérivant des impacts liés à une mauvaise gestion des déchets et de la pollution étant donné que leur économie (tourisme, pêche et agriculture) dépend fortement d'un environnement relativement dénué de tous déchets et de toute pollution. En outre, de nombreux problèmes liés aux déchets et à la pollution sont de nature transfrontalière, ce qui signifie qu'un contrôle et une gestion inappropriés dans un certain pays (ou une certaine région) peut avoir un impact négatif sur les pays voisins.

Un cadre de gestion stratégique, Pacifique plus propre 2025, a été développé afin de lutter contre les impacts des déchets, des produits chimiques et de la pollution afin de réduire les menaces au développement durable s'y rapportant. Mettre à profit les progrès réalisés en termes de gestion des déchets et de contrôle de la pollution dans la région, en grande partie grâce à des projets financés par des donateurs, devrait permettre de renforcer davantage la coopération et la collaboration régionale à travers la mise en œuvre de Pacifique plus propre 2025.

L'expérience dans les secteurs des déchets et de la pollution a fait état de l'importance d'une planification stratégique basée sur des preuves qui exige un investissement dans le développement des données aux niveaux national et régional afin de soutenir des objectifs stratégiques clairs et à long terme, la définition de stratégies pratiques, des actions permettant de progresser en direction de ces objectifs ainsi que des cibles mesurables permettant de suivre les progrès réalisés. Cette expérience a également démontré l'importance d'une stratégie solide et souple pouvant être adaptée aux priorités émergentes et tirer profit de nouvelles opportunités (inattendues) de financement et d'un nouvel intérêt des donateurs.

Les défis liés à la capacité des pays et territoires insulaires océaniens de mettre en œuvre des programmes pour les déchets, les produits chimiques et les polluants persistent et exigent de développer et de mettre en œuvre des programmes d'action spécifiques accompagnés d'un soutien en ressources humaines du pays afin d'en améliorer la mise en œuvre. L'importance d'une approche basée sur la coopération technique a été soulignée. Il s'agit d'une approche pratique qui vise à développer les capacités techniques des habitants des îles du Pacifique ainsi que l'autosuffisance à long terme. De même, l'importance de la coordination régionale afin de réduire le double emploi et le gaspillage des ressources est apparue plus nettement. L'efficacité des approches de formation nationales et sous-régionales repose sur le fait qu'elles sont potentiellement plus rentables par rapport aux activités de formation régionales et qu'elles permettent de fournir un enseignement sur mesure adapté à la situation locale ainsi qu'une amélioration de la coopération Sud-Sud. Il est important de s'efforcer d'améliorer la gestion des déchets et de la pollution afin de développer un financement durable ainsi que des mécanismes de soutien continu intégrés dans les programmes de gestion des déchets, des produits chimiques et de la pollution.

Surveillance environnementale et gouvernance

La capacité de développer et de mettre en œuvre des cadres et des processus solides et transparents afin d'améliorer la gouvernance, la planification, le suivi et le reporting en matière d'environnement est essentielle afin d'obtenir des résultats environnementaux durables dans la région. Les engagements politiques de haut niveau envers les initiatives multinationales, telles que le Cadre pour le paysage océanique du Pacifique, et la mise en place de zones de conservation marine nationales à grande échelle visent à renforcer le leadership sur les questions liées à l'environnement dans la région. Toutefois, la gestion de l'environnement, les politiques et les cadres de planification n'arrivent pas à suivre le rythme du développement social et économique. Malgré certaines exceptions, les cadres d'orientation relatifs à l'environnemental sont faibles, souvent ponctuels, et chaque cadre intégré en place souffre d'un manque de capacité et d'engagement. Le manque de normes régionales en matière de suivi et de reporting des changements environnementaux, ainsi que l'absence d'accord sur les indicateurs, empêche d'évaluer l'état de l'environnement aux niveaux national et régional. La collecte de données est entravée par le manque de données ou par un accès limité aux données qui permettrait au PROE d'aider les membres dans la préparation des rapports sur l'état de l'environnement.

Le PROE continue d'apporter un soutien fondamental aux membres pour planifier la mise en place des exigences de leur accord multilatéral environnemental (AME) et autres cadres favorables, le développement de la législation, la formation et le renforcement des capacités pour l'évaluation de l'impact environnemental et l'aménagement du territoire.

5. Définir les buts et les objectifs stratégiques

Le Plan stratégique 2017-2027 reflète un certain nombre de facteurs clés : les questions liées à l'environnement et au développement dans la région ; le mandat et les directives de l'Accord du PROE ; les enseignements tirés de la mise en œuvre du plan stratégique précédent, y compris les recommandations de l'examen de mi-parcours indépendant ; la nécessité de soutenir les engagements des Membres envers les accords mondiaux et régionaux ; les décisions de la conférence du PROE ainsi que les questions et les priorités identifiés lors de la consultation avec les membres, les partenaires et le personnel du Secrétariat. Ces priorités sont à la base des buts et des objectifs régionaux.

5.2 Révision à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2015

Les principaux résultats de la révision à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2015 entamée en 2014 ont guidé le développement de ce plan stratégique, en particulier :

- Le Secrétariat et les Membres devraient adopter et mettre en œuvre une approche intégrée conçue afin de renforcer la planification et la mise en œuvre stratégique et opérationnelle du PROE.
- Le prochain Plan stratégique devrait guider les activités du PROE pour une période d'au moins dix ans, afin que l'Organisation puisse s'attacher à produire des résultats concrets au plan environnemental, économique et social, avec des effets à plus long terme, en se donnant le temps d'y parvenir et de les documenter et de les partager.
- Aligner le plan stratégique, ainsi que les programmes de travail annuels, avec les aspects importants des Objectifs de développement durable, le Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique et les Orientations de SAMOA.
- Assouplir le Plan stratégique et les programmes de travail connexes afin de pouvoir absorber les questions nouvelles et émergentes auxquelles l'Organisation devra s'attaquer dans un avenir proche.

- Renforcer le suivi, l'évaluation et le processus de reporting des performances.
- Se concentrer davantage sur la production et le reporting de résultats en faisant le pont entre les résultats environnementaux supérieurs attendus et les résultats spécifiques des différents champs de travail du Secrétariat.
- Apporter plus de clarté sur le travail des divisions techniques, encourager davantage le travail entre divisions et parvenir à une approche plus stratégique du Secrétariat dans son ensemble.
- Continuer de développer la collaboration et de renforcer la coopération avec le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et les autres organisations qui interviennent dans la région sur les questions climatiques et les domaines connexes.

5.3 Priorités stratégiques identifiées par les parties prenantes

L'ébauche de plan stratégique a été développée à travers une vaste planification participative et un processus de consultation avec le personnel du Secrétariat ainsi qu'une enquête sur les avis des Membres, des partenaires et du personnel.

Les priorités liées à la gestion et à la protection de l'environnement identifiées par les personnes ayant répondu à l'enquête sont les suivantes :

- Changement climatique et financement
- Gestion des déchets
- Qualité de l'eau
- Sécurité alimentaire
- Développement durable
- Gestion des ressources halieutiques
- Protection côtière de la biodiversité

Les répondants ont également identifiés les domaines clés pour les trois prochaines années :

- Adaptation au changement climatique
- Conservation et protection de la biodiversité
- Gestion des déchets
- Espèces envahissantes
- Améliorer la gouvernance et le développement des politiques

Les résultats de l'enquête ont également indiqué une forte préférence pour un plan stratégique à plus long terme et d'un niveau plus élevé accompagné de plans de mise en œuvre d'un soutien à plus court terme et d'un suivi des performances.

L'enquête réalisée auprès des parties prenantes indique clairement que les priorités stratégiques approuvées par les Membres pour le Plan stratégique 2011-2015 restent valables : le changement climatique, la biodiversité, la gestion des déchets, la lutte contre la pollution ainsi que le suivi de l'environnement et la gouvernance.

5.4 Respecter les engagements régionaux et mondiaux

DRAFT

Les cadres mondiaux, les AME, les accords régionaux et les engagements définissent également les priorités des Membres et du Secrétariat. Les engagements ciblés et les cadres politiques les plus importants sont :

- Cadre en faveur de l'intégration du Pacifique
- Objectifs de développement durable
- Orientations de SAMOA
- Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région
- Convention sur la Diversité Biologique et les Objectifs d'Aichi[4]
- Cadre pour le paysage océanique du Pacifique
- L'Accord de Paris sur les Changements Climatiques[5]
- Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe
- Ébauche de la Stratégie océanienne pour un développement à l'épreuve du climat et des catastrophes naturelles : Une approche intégrée pour répondre au changement climatique et assurer la gestion des risques de catastrophes (SRDP)
- Pacifique plus propre 2025

6. Les buts et objectifs stratégiques régionaux

Les buts et objectifs régionaux ne répondent pas seulement aux priorités identifiées par les parties prenantes mais également aux recommandations présentes dans la révision à mi-parcours du Plan stratégique 2011-2015. Le Secrétariat travaillera avec les membres afin de mettre en œuvre les buts et les objectifs de manière intégrée et synergique pendant toute la durée du plan. Alors que les buts s'inscrivent généralement dans les priorités stratégiques du précédent plan stratégique, l'approche utilisée pour la mise en œuvre sera plus synergique, avec tous les domaines du programme responsables des résultats concernant tous les buts et les objectifs importants. Cela se reflétera également dans le plan de mise en œuvre des performance d'une durée de deux, trois ou quatre ans (calendrier encore à décider), avec des cibles communes et spécifiques et des indicateurs pour tous les buts et les objectifs.

Objectif régional 1 : Que les habitants du Pacifique bénéficient d'îles et d'écosystèmes marins sains et résistants

Objectifs régionaux

1.1 Parvenir à disposer d'océans sains et productifs qui soutiennent la sécurité alimentaire et le développement économique durable à travers une gestion et une protection efficaces des écosystèmes marins et côtiers, et à atténuer les effets négatifs sur les activités de pêche afin de garantir que la population des espèces menacées soit saine.

[4] Comprend les obligations imposées par les protocoles connexes.

[5] Comprend les obligations imposées par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto.

1.2 Conserver et utiliser de manière durable les écosystèmes côtiers, marins et terrestres ainsi que la biodiversité conformément aux Objectifs d'Aichi de la Convention sur la diversité biologique, au Protocole de Nagoya de la Convention sur la diversité biologique sur ABS, au Cadre pour la conservation de la nature et les aires protégées dans la région, aux lois nationales et internationales et à meilleures informations scientifiques disponibles.

1.3 Empêcher l'extinction d'espèces menacées connues et améliorer et soutenir leur statut de conservation, surtout en ce qui concerne les espèces en déclin.

1.4 Prévenir et réduire de manière significative l'impact social, économique et écologique des espèces envahissantes sur terre et dans les écosystèmes marins, et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.

Objectif régional 2 : Que les communautés du Pacifique bénéficient des réponses renforcées au changement climatique et aux risques de catastrophe

Objectifs régionaux

2.1 Renforcer les capacités des pays et territoires insulaires océaniens (PTIO) afin de leur permettre d'affronter le changement climatique et les risques de catastrophe à travers une adaptation appropriée, une réduction et une atténuation des risques et des programmes d'engagements définis par les pays en ligne avec les priorités et obligations nationales conformément au SRDP, aux Accords de Pais et à d'autre cadres régionaux et mondiaux, le cas échéant.

2.2 Minimiser les multiples pressions sur les écosystèmes insulaires du Pacifiques vulnérables à travers la mise en œuvre d'approches basées sur les écosystèmes visant à faciliter l'adaptation au changement climatique, y compris l'acidification des océans et l'élévation du niveau de la mer, soutenir la biodiversité et la fourniture de services écosystèmiques qui préservent les moyens de subsistance et le développement durable.

2.3 Renforcer la capacité des PTIO à appliquer les informations et les services, les connaissances, les alertes précoces, les prévisions et les projections relatifs au temps et au climat afin de prendre des décisions plus éclairées.

2.4 Renforcer la capacité des PTIO à accéder, gérer et diffuser les financements et autres fonds liés au changement climatique, y compris ceux provenant des mécanismes internationaux de finance tels que le Fonds d'adaptation, le Fonds vert pour le climat et le GEF, afin d'accroître leur capacité de résistance et de faire d'autres interventions nécessaires.

2.5 Aider les PTIO à comprendre et à développer des politiques et des stratégies nationales pertinentes, le cas échéant, pour les pertes, les dommages et les questions liées au déplacement des populations dues au changement climatique et aux impacts d'une catastrophe.

Objectif régional 3 : Que les communautés du Pacifique bénéficient d'une gestion des déchets et d'une lutte contre la pollution améliorés

Objectifs régionaux

3.1 Minimiser les impacts négatifs des produits chimiques et de tous les déchets sur la santé de l'homme et l'environnement à travers une gestion écologiquement rationnelle de leur cycle de

DRAFT

vie, conformément aux cadres internationaux et régionaux convenus, y compris Pacifique plus propre 2025, et réduire de manière significative leur propagation dans l'air, l'eau et le sol.

3.2 Renforcer les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la gestion des déchets, notamment des déchets chimiques et dangereux, des déchets provenant de navires et d'avions et les déchets plastiques marins.

3.3 Récupérer les ressources provenant des déchets et des polluants à travers le compost (récupération des nutriments), le recyclage (récupération des matériaux), la récupération de l'énergie et autres mesures afin de minimiser les déchets et de contribuer au développement national, économique et social.

3.4 Améliorer le suivi des déchets et de la pollution de l'environnement récepteur afin de prendre des décisions éclairées sur les mesures appropriées visant à protéger la santé de l'homme ainsi que l'environnement et réduire les dommages environnementaux connexes.

Objectif régional 4 : Que les habitants et l'environnement du Pacifique bénéficient de l'engagement en faveur et d'une pratique de la bonne gouvernance

Objectifs régionaux

4.1 Développer ou renforcer le suivi environnemental à travers une collecte et une analyse régulière et améliorée des données, un reporting coordonné et un accès aux données amélioré par et pour les pays et les territoires océaniens.

4.2 Utiliser des mécanismes d'évaluation et de planification efficaces, y compris l'évaluation stratégique environnementale, l'évaluation des impacts environnements et l'aménagement du territoire, afin de favoriser les stratégies, politiques, plans nationaux et les accords renforcés entre les institutions et pour soutenir la mise en œuvre d'une politique et d'une législation environnementales.

4.3 Renforcer l'engagement en faveur et la mise en œuvre des AME régionaux et internationaux, le développement des buts ou des processus et l'alignement avec les politiques et les processus nationaux.

4.4 Renforcer les synergies entre la science, la politique et les connaissances traditionnelles et locales.

7. Buts et objectifs de l'organisation

Les buts et objectif de l'organisation indiqués ci-dessous reflètent les domaines prioritaires selon le Secrétariat et les membres.

Objectif organisationnel 1 : Que le PROE possède des informations de gestion des performances, des connaissances et des systèmes de communication efficaces permettant d'atteindre les buts prioritaires

Objectifs organisationnels

1.1 Renforcer et préserver les systèmes d'informations performants pour la récolte, le stockage, l'accès, l'utilisation et le partage des connaissances.

1.2 Créer un plan intégré de communications à long terme couvrant les domaines prioritaires du PROE.

1.3 Mettre en place une politique pour soutenir les programmes de gestion des ressources du PROE, notamment les informations et les technologies de communication.

Objectif organisationnel 2 : Que le PROE possède des processus interdisciplinaires adoptés dans l'exécution de son programme afin d'aider les membres à développer des politiques et des stratégies régionales

Objectifs organisationnels

2.1 Promouvoir des lignes directrices, des politiques ou des stratégies nationales intégrées pour éclairer la gestion basée sur la biodiversité et l'écosystème, répondre aux impacts environnementaux, aux évaluations en matière de changement climatique et de risques de catastrophes, et promouvoir la gestion des déchets et la réduction de la pollution.

2.2 Renforcer les outils de suivi et d'évaluation des processus et des lignes directrices interdisciplinaires au sein du PROE et au niveau national.

Objectif organisationnel 3 : Que le PROE dispose de systèmes financiers, de gestion des risques et d'audit afin de verser les fonds de manière efficace et transparente pour le plus grand bénéfice des membres

Objectifs organisationnels

3.1 Construire un programme de financement durable avec les membres du PROE à travers des mécanismes de financement collaboratifs à long terme.

3.2 Établir des relations efficaces, stratégiques et à long terme avec les donateurs nouveaux et existants à travers des communications régulières, notamment des discussions et des réunions de haut niveau.

3.3 Renforcer la capacité du PROE en tant qu'Entité Régionale de Mise en Œuvre pour le changement climatique et en tant qu'agence de mise en œuvre pour d'autres mécanismes de financement environnemental.

3.4 Développer et renforcer les systèmes de gestion financiers et de projet intégrés pour la planification, l'établissement des priorités, le suivi, l'évaluation et le reporting.

Objectif organisationnel 4 : Que le PROE soit engagé dans des partenariats et des collaborations productifs.

Objectifs de l'organisation :

4.1 Renforcer la capacité du PROE à gérer des partenariats tels que le Conseil météorologique du Pacifique, la Table ronde des îles du Pacifique pour la conservation de la nature et la Table ronde sur le changement climatique avec des budgets assurés et prévus à cet effet.

DRAFT

Objectif organisationnel 5 : Que le PROE ait la capacité de recruter et de retenir un personnel qualifié et diversifié afin de réaliser sa vision et sa stratégie pour la région.

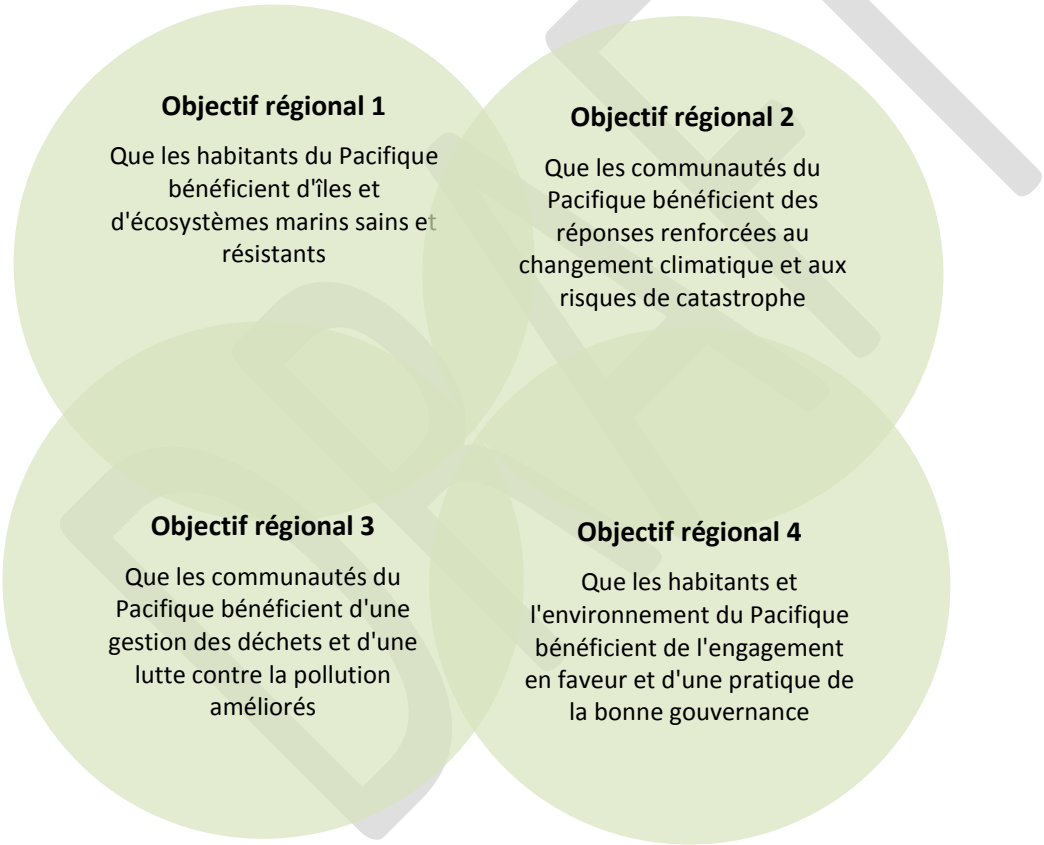
Objectifs organisationnels

5.1 Retenir le personnel compétent et très performant afin de garantir la continuité et la qualité du service aux membres.

5.2 Renforcer la capacité du personnel à travers un développement professionnel continu et une culture professionnelle stimulante

5.3 Développer une stratégie des ressources humaines ainsi que des politiques pertinentes qui répondent aux besoins des membres.

5.4 Développer un financement durable pour veiller à ce que le PROE reste compétitif sur le marché du travail



8. Mise en place et suivi

La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et le reporting du Plan stratégique sera sous la responsabilité du Secrétariat en collaboration avec les membres. La mise en œuvre du Plan stratégique sera dirigée par un Plan de mise en œuvre de la performance (PIP) de 2/3 ans. Le PIP fournira un plan d'action stratégique afin de concrétiser ce plan stratégique.

L'approche du PROE au suivi, à l'évaluation et au reporting du Plan stratégique, ainsi que le PIP seront définis et détaillés dans le Cadre de planification des résultats et de reporting des

performances. Le cadre des résultats établira les indicateurs des approches de suivi et d'évaluation qui assisteront le PROE dans la collecte de preuves afin de faire état des progrès réalisés dans les domaines clés ou ses zones de changement qui peuvent être résumés en termes de capital naturel, social et humain.

Plan de mise en œuvre de la performance

Le Plan de mise en œuvre de la performance du PROE est un plan établi pour une période de deux à trois ans, qui est directement lié à la Stratégie à plus long terme du PROE. Ce plan vise globalement à aider le Secrétariat et les Membres à concrétiser la Stratégie du PROE et à inscrire le programme de travail stratégique général dans le cadre d'une planification prévisible et d'une gestion de l'horizon temporel. En particulier, ce plan vise à :

- Décrire les principaux travaux que le PROE mènera au cours de la période de deux à trois ans afin de promouvoir les objectifs régionaux ainsi que les objectifs organisationnels.
- Le PIP établit ainsi des attentes concernant les résultats et les performances du PROE.
- Il décrit les principales questions stratégiques, opérationnelles, administratives et autres qui doivent être gérées avec prudence et réflexion au cours de la période, notamment les partenariats, le budget, les capacités et la structure opérationnelles. Les questions à inclure dans le PIP seront fournies par la Troika du PROE, le comité d'audit et la réunion du PROE. Les questions saisies et décrites seront suivies et rapportées par la Conférence du PROE.
- Établir des Plans d'action simples pour les pays qui décrivent les principales priorités de chaque pays membre qui seront menées à terme au cours de la période.

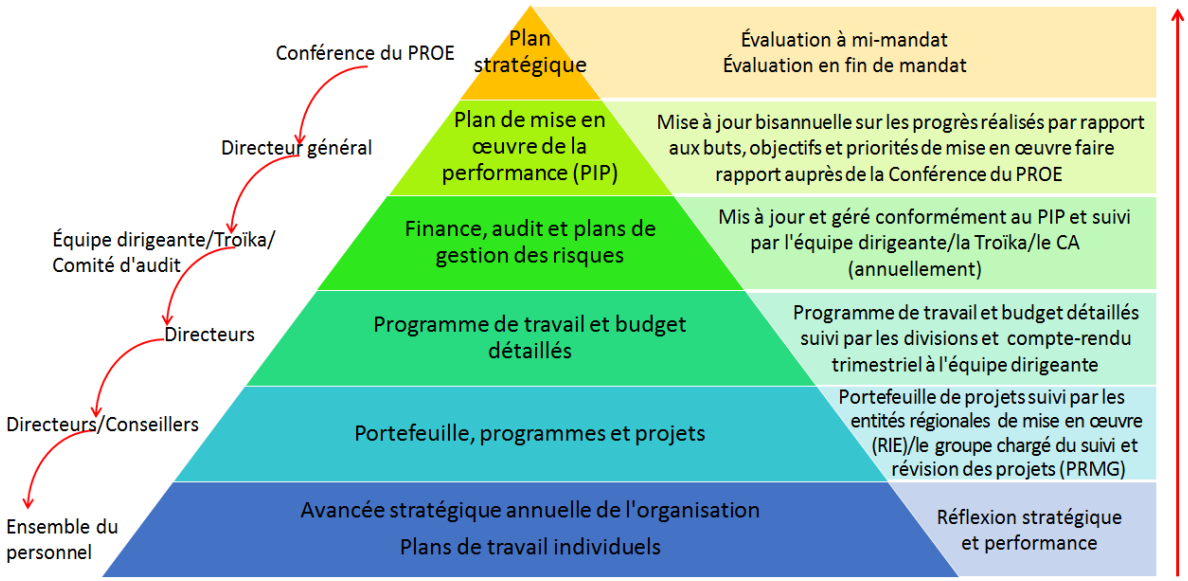
Le PIP sera soumis à examen, mis à jour et rapporté tous les 2/3 ans (lors de la Conférence du PROE) et servira de base aux programmes de travail et aux budgets annuels plus détaillés gérés par le secrétariat.

Cadre de planification des résultats et de reporting des performances

L'approche au suivi, à l'évaluation et au reporting du Plan stratégique sera définie dans le Cadre de planification des résultats et de reporting des performances (Cadre de résultats). Le cadre de résultats qui décrit l'architecture globale de planification et de reporting est résumé dans le diagramme ci-après.

Diagramme :

DRAFT



Le cadre de résultats fournira des orientations, des indications raisonnées et pratiques dans cette architecture globale sur la collecte de preuves qui contribuent à démontrer le changement réel apporté par le PROE dans la région. Il visera à fournir des signes de changement et à identifier les tendances en termes de changements dans le capital naturel, social et humain du Pacifique, et comment le PROE influence ce changement Cela comprendra le suivi, l'évaluation et le reporting en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact et de responsabilité dans les domaines clés du changement, y compris :

- Condition environnementale
- Pratiques de gestion
- Changements dans les capacités techniques et administratives des gouvernements et des institutions, y compris les politiques et les réglementations
- Comportements, connaissances et compétences de la communauté
- Changements en termes d'actifs construits, technologiques et autres.

DRAFT